affectiones sujets que ces présentes peuvent intéresser. Vû qu'en conséquence d'un Acte du Parlement dernierement fait et pourvu, passé dans la trente-unieme année de notre regne, et de l'autorité par nous donnée à cet effet, notre ci-devant Province de Quebec a été divisée en deux Provinces du Haut Canada et du Bas Canada, et que notre Lieutenant Gouvernéur de la dite Province du Bas Canada, par le pouvoir que nous lui avons donné est autorisé en l'absence de notre très sidele et bien aimé Guy Lord Dorchester, Capitaine-Général et Couverneur en Chef de notre dite Province du Bas Canada, de diviser la dite. Province du Bas Canada en districts, comtés, cercles ou villes et tounships, à l'effet d'effectuer l'intention du dit Acte de Parlement et de déclarer et fixer le nombre des Réprésentants à être choisis par chacun pour servir dans l'Assemblée de la dite Province. Sachez donc que notre fidele et bien-aimé Alured Clarke, notre Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province du Bas Canada en l'absence de notre dit Couverneur en Chef, a et par notre presente proclamation divise la dite Provinge du Bas Canada, en comtés, cités et villes, et déclare et fixe, que le nombre des Représentants d'icelles et chacune d'elles sera comme ci-aprés limité, nommé, declaré et fixé, c'est à savoir que le premier des dits comtés est toute cette partie de la dite Province sur le côté sud de la Riviere St. Laurent, actuellement appellé le district de Galpé, tel qu'il est désigne dans notre Proclamation royale sous le grand sceau de notre cidevant Province de Quebec, en date du vingt-quatrieme jour de Juillet dans la vingthuitieme année de notre regne, et que le second des dits comtés que l'on nommera Cornwallis, comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le même côté de la Riviere St. Laurent entre le dit comté de Gaspé et une ligne courant sud-est de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appellée la seigneurie de Mr. Lauchlan Smith, ou Ste. Anne, ensemble avec les isles de St. Barnabé et du Bic et tontes ses autres isses dans la dite Riviere les plus voisines du dit comté, et lui faisant face en tout on en partie-et que le troisieme des dits comtés que l'on nommera Devon, comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le même côté de la dite Riviere St. Laurent entre le côté occidental du dit comté de Cornwallis et une ligne paraléle à icelui courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appellée la seigneurie de la Riviere du Sud, ensemble avec toutes les isles dans la Riviere St. Laurent les plus voisines du dit comté et faisant face à icelui courant de l'angle occidental d'une étendue de terrecommunément appellée la feigneurie de la Riviere du Sud, entemble avec toutes les isse dans la Riviere St. Laurent les plus voisines du dit comté et faisant face à icelui en tout ou en partie-et que le quatrieme des dits comtés que l'on nommera Hertford, comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud de la dite Riviere St. Laurent entre le côté occidental du dit comté de Devon et une ligne paralléle à icelui courant de l'angle nord-est d'une étendue de terre communement appellée la feigneurie de Lauzon ou la feigneurie de la l'ointe, Levy ensemble avec toutes les isles dans la dite Riviere St. Laurent les plus voifines du dit comié et lui faifant face en tout ou en partie-et que le cinquieme des, dits comtés que l'on nominera Doichester, comprendia toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud de la dite Riviere St. Laurent entre le côté occidental du dit comté d'Hertford et une ligne paralléle à icelui comant de l'angle occidental de l'étendue de terre susdite appellée la seigneurie de Lauzon ou la seigneurie de la Pointe Levy, ensemble avec toutes les isses dans la dite Rivicie St. Laurent les plus voisines du dit comté et faisant face à icelui en tout ou en partie; et que le fixieme des dits comtés que l'on nommera Buckinghamshire, comprendra toute cette partie de notre dite Province sur le côté sud de la dite Riviere St. Laurent entre le côté occidental du dit comté de Dorchester et une signe paralléle à icelui courant